



Réseau thématique soutenu par le FRQS

Programme 3.2 — Stage intraprovincial de formation pour les étudiant.e.s à la maîtrise ou au doctorat ou pour les stagiaires postdoctoraux.ales 2022-2023

Date limite de dépôt des demandes : 15 décembre 2022 à 16 h

Ce programme vise à soutenir des étudiant.e.s membres du REPAR dans la réalisation d'un stage de recherche dans une autre université québécoise que la sienne dans le domaine de l'adaptation-réadaptation. Pour l'étudiant.e, ce stage représente une occasion de créer ou renforcer un réseau de contacts et de développer de nouvelles compétences en lien avec la recherche en adaptation-réadaptation au Québec. Ce stage doit avoir un impact sur les activités de recherche et sur l'orientation de carrière de l'étudiant.e¹.

A. Critères d'admissibilité

1. Effectuer un stage de recherche, d'au moins 150 heures (présence physique) sur une période maximale de huit semaines, en lien avec l'adaptation-réadaptation dans le laboratoire de recherche d'un.e chercheur.se, membre régulier.ère du REPAR d'une autre université que celle qui accueille le ou la candidat.e. Un stage de recherche est l'opportunité d'acquérir ou d'approfondir une expertise et/ou des habiletés en recherche, par exemple l'utilisation d'un nouvel outil d'évaluation, ou encore de réaliser une collecte/analyse de données qui conduirait à la réalisation d'activités de diffusion ou de mobilisation des connaissances.
2. Être inscrit.e à temps complet au Québec dans un programme offrant une formation en recherche menant à l'obtention d'un diplôme de maîtrise, de doctorat ou être un.e stagiaire postdoctoral.e inscrit.e dans une université au Québec et être membre étudiant.e actif.ive du REPAR
3. Ne pas avoir dépassé le nombre de sessions régulières de son programme d'études (c.-à-d. 6 et 12 trimestres à la maîtrise et au doctorat respectivement).
4. Une seule demande par étudiant.e par cycle d'études pourra être financée.
5. Un.e membre régulier.ière du REPAR ne peut soutenir la candidature que d'un.e seul.e étudiant.e.

B. Soutien financier du REPAR

- Le REPAR offre une bourse d'un montant maximal de 2 500 \$ pour couvrir les frais encourus durant le stage : la nourriture (allocation de 120 \$ par semaine), l'hébergement et le transport sont des dépenses admissibles.

C. Présentation de la demande

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR ([soumission des demandes](#)) en remplissant le formulaire du programme.

La demande doit comprendre les éléments suivants :

1. Le formulaire de demande au programme de stage intraprovincial.
2. Une présentation des activités de recherche que l'étudiant.e réalisera durant son stage. Cette section doit inclure l'apport de ce stage dans le projet ou le parcours du candidat ou de la candidate, les objectifs du

¹ Tel que mesuré par exemple par la production d'une publication supplémentaire, l'apprentissage d'une nouvelle méthode nécessaire au projet de recherche en cours, la préparation d'un éventuel stage postdoctorat, etc.

stage, les activités spécifiques prévues, un échéancier et une ventilation détaillée du budget (maximum 2 pages) ;

3. Une lettre de motivation de l'étudiant.e présentant la valeur ajoutée de ce stage pour sa carrière de futur.e chercheur.euse en adaptation-réadaptation (maximum 1 page) ;
4. Une copie numérisée en format PDF de tous les relevés de notes universitaires (incluant ceux du 1er cycle). Une copie non certifiée des relevés est acceptable ;
5. Une lettre d'appui du chercheur ou de la chercheuse du milieu d'accueil détaillant l'encadrement proposé, les activités de l'étudiant.e ainsi que l'apport du milieu d'accueil pour l'étudiant.e (maximum 1 page) ;
6. Une lettre d'appui du directeur ou de la directrice de recherche de l'étudiant.e. Cette lettre doit justifier le choix du ou de la chercheur.se du milieu d'accueil en décrivant l'impact de ce stage sur la carrière et la formation de l'étudiant, ainsi qu'une section sur les aptitudes de l'étudiant.e à réaliser les objectifs du stage (maximum 1 page).

Le CV de l'étudiant.e (format accepté par les organismes subventionnaires provinciaux ou fédéraux, incluant une liste de publications) et celui du chercheur ou de la chercheuse du milieu d'accueil doivent être mis à jour dans leur profil de membre du REPAR.

D. Critères d'évaluation

1. Faisabilité du stage proposé (lien entre les objectifs, les activités prévues et l'échéancier établi) ;
2. Pertinence pour l'étudiant.e, en lien avec son plan de carrière comme futur.e chercheur.se en adaptation-réadaptation et en fonction de l'avancement de ses travaux de recherche ;
3. Qualité du dossier de recherche de l'étudiant.e (publications, conférences et présentations ; bourses, prix et distinctions ; dossier universitaire) ;
4. Effet structurant pour le REPAR : arrimage avec la [mission et les objectifs stratégiques du REPAR](#).

E. Engagement du ou de la récipiendaire

Les étudiant.e.s financé.e.s devront s'assurer de mettre en évidence le soutien financier du REPAR dans les communications et les publications associées aux activités de recherche réalisées pendant le stage.

Un rapport d'activités incluant une liste des dates de présence au centre de recherche devra être soumis au plus tard un (1) mois après la fin du stage.

F. Date limite de soumission des demandes

Les demandes doivent être soumises électroniquement sur l'extranet du REPAR ([soumission en ligne](#)), au plus tard le **15 décembre 2022 à 16 h.**

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter M^{me} Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR (repar@fmed.ulaval.ca).